



Modification feuille de pointage

Par **crocblanc59**, le **22/05/2014 à 18:28**

bonsoir

un responsable hierarchique a t'il le droit de modifier

votre feuille de pointage sans vous en avertir .

si non y a t'il un article de loi a ce sujet.

Par **P.M.**, le **22/05/2014 à 21:04**

Bonjour,

Une article précisément du Code du Travail, il n'y en a bien sûr pas car la Loi ne règle pas chaque agissement mais déjà suivant l'[art. L1222-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Le contrat de travail est exécuté de bonne foi.[/url]

En plus, ce qui me paraît évident, c'est que si l'employeur pouvait falsifier ou simplement modifier une feuille de pointage, autant ne pas en établir...